

Mr et Mme **ROIRAND joseph**

Pont saint Martin le 06/09/2005

44860 PONT ST MARTIN

à **Maître Lombard Anne**
1 Ter avenue Bretagne
44400 REZE
Tel : 02 40 75 55 72
Fax : 02 40 32 35 50

Affaire : Commune Haute Goulaine

Vos réf. : 2005014 – ROIRAND001 – ANL/SG/74

Objet : Convocation de L'Expert Monsieur Prenaud pour une réunion d'expertise le 6 octobre 2005.

Maître,

Je reçois ce jour une convocation de L'Expert Monsieur Prenaud pour une réunion d'expertise le 6 octobre 2005.

On veut me faire devenir fou !

Il n'y a pas besoin de énième réunion d'expertise Monsieur Prenaud l'a déjà faite le 2 septembre 2004 après une première, « loupée », le 8 avril 2004. Vous avez tenté de m'en imposer une le 8 avril 2005 et vous avez acceptée de l'annuler, ce qui me laissait entendre que vous aviez compris qu'elle ne se justifiait pas. Mais rebelote !

Monsieur Prenaud a tous les éléments en mains depuis que je lui ai remis mon dossier le 13/01/2005. Ce dossier montre que l'assainissement de mon habitation principale et de mon annexe était possible et est toujours possible. Monsieur Prenaud fait comme s'il n'avait rien reçu. Il ne m'en a jamais accusé réception ni fait aucune remarque sur ce dossier, comme s'il n'existait pas. De votre côté vous ne voulez pas lui demander de répondre à ce dossier. Tout ceci me laisse dubitatif.

Il n'est qu'une évidence, Monsieur Prenaud aurait dû depuis longtemps prononcer ses conclusions qui logiquement devraient être que : **la mairie de Haute Goulaine doit engager immédiatement la mise en conformité du réseau d'assainissement public pour que je puisse me raccorder. Et me verser les dommages et intérêts que je vous ai chiffrés.**

Je vous prie d'agréer, **Maître**, mes salutations distinguées

J. Roirand